



Compte bancaire et compte bloqué

Par **gaelleMM**, le **01/11/2008 à 10:37**

Bonjour,

Peut on ouvrir un autre compte bancaire lorsque le principal est bloqué par huissier avec qui je suis en procédure afin que mes prestations de caf soient versées sur celui-ci et que je puisse utiliser ce nouveau compte en attendant que la procédure se fasse.

Car mon compte est bloqué par un huissier alors que je ne perçois que des prestations familiales.....

Une autre question: Peut on faire un retrait à distance (OAD) car mon compte bloqué est à Montpellier et je suis à Toulouse maintenant? car j'ai le droit de retirer un peu d'argent pour subvenir à mes besoins et à mes enfants

Merci de votre réponse....je suis très ennuyée sans argent.....

Par **jeetendra**, le **01/11/2008 à 10:49**

bonjour, même en cas de saisie de compte il y a un [fluo]solde bancaire insaisissable[/fluo] assurant la disposition d'un minimum vital, c'est la loi, en effet tout n'est pas saisissable et surtout en totalité "les banquiers et les huissiers le savent", ne vous laissez pas faire, cordialement

Par **gaelleMM**, le **01/11/2008 à 12:01**

Merci pour votre aide....

Puis je vous poser une autre question....

mon compte etant a Montpellier et j habite depuis debut octobre sur toulouse, puis-je faire une operation a distance pour retirer de l argent dans une autre caisse d epargne sur toulouse? je ne peux pas retourner sur montpellier faute de moyen.....

J'y suis allee hier et on m a repondu qu il fallait l accord de ma banque sur montpellier mais la conseillere n etait pas sur de pouvoir faire une OAD sur un compte bloqué est ce vrai????

Et enfin puis je ouvrir un autre compte???pour verser mes prestations familiales?

Par **jeetendra**, le **01/11/2008** à **12:22**

re-bonjour, il faut voir à Montpellier avec votre banquier pour pouvoir retirer de l'argent pour subsister, bon après midi à vous